

DOSSIER D'INSCRIPTION

Cours hebdomadaires –
Tarbes
Adultes



Année 2023/2024

Les cours hebdomadaires sont
dispensés du 25/09/2023 au
21/06/2024 inclus, hors périodes
vacances scolaires et jours fériés.

Identité

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal, ville

Tél. domicile

Tél. portable

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à, le

Signature :

Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription :

Tranche ressources :

Pièce justificative :

Paiement unique

Fractionné en deux fois

Mode de règlement :

Carte bleue

Chèque n° :

Numéraire

Reçu n° :

Si fractionné en deux fois – 2^{ème} versement :

Carte bleue

Chèque n° :

Numéraire

Reçu n° :

ÉSAD · PYRÉNÉES

Cours choisi(s)

- Dessin, aquarelle avec Fanny Fresne – mardi 17h00-20h00
- Croquis/modèle vivant avec Fanny Fresne – lundi 17h00-20h00
- Nerikomi (dès 15 ans) avec Fabien Gouachon – 1 samedi sur deux 14h-18h
- Peinture création avec Fanny Fresne – lundi 13h30-16h30
- Peinture techniques et fondamentaux avec Fanny Fresne – jeudi 17h00-20h00

Matériel demandé pour les ateliers

Il est important de venir avec une tenue adaptée aux ateliers (blouse, surchemise de protection, t-shirt usé). Les élèves sont également tenus de se procurer le matériel nécessaire au bon déroulement du ou des ateliers choisi(s) (peinture, feutres, etc.).

La liste du matériel essentiel à chaque atelier figure sur les fiches de présentation de chaque cours disponible sur le site internet.

Il peut s'acquérir au fil de l'année en fonction des besoins.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT 2023-2024

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles (pas de pré-inscription possible).

L'inscription est validée à réception du dossier complet, des pièces justificatives et du règlement de l'adhésion. Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.

Tarification

Le montant de l'adhésion est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel « QF »). Le calcul du QF est réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition.

Calcul du QF : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de parts} / 12 \text{ mois}$

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor public.

Pièces justificatives à joindre au dossier

– La copie de votre dernier avis d'imposition

Ou, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Étudiant : copie du certificat de scolarité ou carte étudiante 2022/2023 ;
- Bénéficiaire de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) : justificatif datée de moins de 3 mois ;
- Non-imposable : avis de non-imposition ;
- Adhérents UTLA (Université du temps libre) de Pau : justificatif de votre adhésion pour l'année en cours.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué.

Pour les adhérents de l'UTLA, une remise de 10% sera appliquée sur le tarif correspondant à la tranche de votre quotient familial pour les cours en auditeurs libres et les stages. En l'absence de justificatif, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Cours hebdomadaires

Les cours ont lieu du 25/09/2023 au 21/06/2024 inclus, hors périodes de vacances scolaires et jours fériés.

Modalités de paiement

L'adhésion aux cours et ateliers est annuelle. Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2023. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation des cours et ateliers et quelles que soient les modalités d'enseignement (en présentiel ou à distance).

Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel.

Résiliation

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année, soit avant le 04 octobre 2023. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et sur décision du directeur général. Les droits d'inscription sont dus, quelle que soit la fréquentation du ou des cours. De même, il n'est pas possible d'assister à d'autres cours pour lesquels l'adhérent n'est pas inscrit pour compenser les cours qui auraient été manqués.

Covid-19

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

Stages

Modalités de paiement et de résiliation

L'inscription à un stage se règle en totalité avant le début du stage. L'inscription se fait pour l'ensemble des demi-journées prévues. Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 08 jours avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

TARIFS ATELIERS ET COURS PUBLICS 2023-2024

Tarbes

Tarif 1A – Ateliers et cours classiques

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier | Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier |
|-----------------------------|---------------|------------------------|---|
| Dessin aquarelle | | | |
| Peinture | | | |
| | <850** | 120 € | 100 € |
| | 851 – 1100 | 190€ | 160 € |
| | 1101 – 1400 | 250 € | 210 € |
| | >1400 | 300€ | 250 € |

Tarif 2B – Ateliers et cours spéciaux

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier | Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier |
|-----------------------------|---------------|------------------------|---|
| Croquis / modèle vivant | | | |
| Nerikomi | | | |
| | <850** | 150 € | 125 € |
| | 851 – 1100 | 220 € | 180 € |
| | 1101 – 1400 | 280 € | 230 € |
| | >1400 | 330 € | 275 € |

Tarif 3 – Ateliers et cours - enfants, adolescents

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier | Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier ou du 2 ^{ème} enfant |
|-------------------------------------|---------------|------------------------|---|
| Découverte des pratiques plastiques | | | |
| | <850** | 120 € | 108 € |
| | 851 – 1100 | 150 € | 135 € |
| | 1101 – 1400 | 200 € | 180 € |
| | >1400 | 220 € | 198 € |

Pour calculer le montant du cours qui vous intéresse, utiliser la méthode suivante :

– **Calcul du QF** : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part du foyer} / 12$

* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).